



# Les Chemins de Saint Jean

BULLETIN MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN D'HERANS

N°8 AOUT 2014

## Vie du village

### Cérémonie du 8 Mai

Une cérémonie, organisée par les anciens combattants, a uni les générations dans le souvenir. « La participation des enfants de la commune au dépôt de gerbe a le sens d'un message de paix et d'espoir » nous dit le président Pierre Gérin.



### Vie du village

Page 1

### Info municipales

Page 4

### Supplément école:

Pages intérieures





## La fête des mères le 25 Mai

Depuis plusieurs années le Maire et le conseil municipal offrent un présent aux mamans de la commune à l'occasion de la fête des mères.

C'était encore le cas le 25 mai dernier. L'événement s'est déroulé devant la mairie, autour d'un buffet

organisé par le CCAS de la commune et en présence d'un très grand nombre d'habitants.

La fête animée par Michel Vittone a permis de faire chanter et danser les Hérandous au son de l'accordéon, dans la joie, la convivialité et la bonne humeur.



## État civil :

### Baptême civil :

Le petit Mathis Massiani a été baptisé civilement par le Maire le 7 juin 2014 en présence de ses marraines

et parrains :

Abderrezak

Bahouli,

Nathalie

Dubreucq,

Romain et Eva

Massiani.



« Pour le premier anniversaire de notre fils nous avons décidé de donner par écrit notre confiance à des personnes pouvant s'occuper de lui » nous disent ses parents, Sabrina Dubreucq et Olivier Massiani qui ajoutent : « Nous remercions la municipalité d'avoir accepté d'organiser cette cérémonie dont les origines remontent à la 1<sup>ère</sup> République ».

### Décès :

MURON Marie, Lucie, Olga, née GARCIN le 17/05/2014

DEMEURE Régine, Léodore, née BORGHESE le 15/06/2014

## Cinéma

Culture et Détente et l'Ecran Vagabond du Trièves).

- Jeudi 31 juillet 20h 30

**Bird People** Film de Pascale Ferrand avec Anaïs Demoustier, Camelia Jordana, Roshdy Zem,

- Vendredi 29 août

18h Film jeunesse

20h 30 **Jimmy's hall** Film de Ken Loach

## La vogue de la Saint Jean

Un touriste découvrant le Trièves dans les années soixante, et arrivant dans notre village le jour de la Saint Jean, aurait pu s'interroger sur la signification de ce type de festivité ; s'étant adressé à l'un d'entre nous, nous lui aurions répondu :

« Monsieur, c'est la vogue de chez nous.

- La vogue, dira l'étranger à qui ce mot, dans cette acception n'apprendra rien, c'est, si j'en crois mon dictionnaire Larousse, « ce qui a de la réputation, ce qui jouit de la faveur publique, ce qui est à la mode. [...] »
- Eh bien ! Larousse a encore besoin d'aller à l'école [...]. S'il ne sait pas ce que c'est qu'une vogue, que sait-il donc ? »

*D'après L'histoire du Trièves A. Beaup*



Aujourd'hui, la vogue existe encore, et ce, grâce à une poignée de jeunes décidés à

pérenniser ces fêtes patronales.

Rencontrée peu de temps après l'évènement, Manon Hasholder, secrétaire du Comité des fêtes, a accepté de répondre à quelques questions. Voici quelques extraits de cet interview.

### Quels sont les moments forts de la préparation de la vogue ?

*« Tout d'abord il faut trouver des animations innovantes et qui plaisent au plus grand nombre ! On prend contact avec des amateurs, des professionnels, des habitants du village riches de savoir-faire, on demande des devis... Une fois toutes les activités trouvées, il faut les organiser dans la journée selon une logique cohérente ! [...] Entre temps, je m'occupe de la communication (affiches, flyers, évènement sur face book ...) et les plus costauds vont planter les panneaux au bord des routes pour ramener un maximum de personnes !*

*On se rassemble ensuite tous autour d'une table et on fait LA FAMEUSE LISTE DE COURSES !! Pas facile de ne rien oublier du premier coup !! [...] Arrive la veille de la vogue, on doit monter les buvettes, mettre les bacs à eau à refroidir, et commencer les premiers préparatifs !! Et le samedi, vogue la galère (quel jeu de mot ...) !!*

*Les points négatifs ? Il n'y en a pas, je crois !!!! Même si cela nous prend du temps et de l'énergie, on est tous heureux de pouvoir faire vivre et animer un peu le village. [...]*

### Qu'est-ce qui vous apporte le plus de plaisir dans l'action ?

*« Le sourire des enfants et les compliments des habitants suffisent à nous faire oublier le temps et l'énergie que nous y avons laissés !! »*

### Comment voyez-vous le lien entre l'action d'un Comité des fêtes et la vie du village ?

*« Je pense que le Comité des fêtes aide à resserrer les liens entre les habitants du village ! Les manifestations organisées permettent de rassembler et ainsi d'apprendre à se connaître plus amplement, à se détendre un moment et profiter de ce qui est mis en place. Le comité des fêtes c'est aussi montrer aux gens que leur village vit, tout simplement, que des personnes se donnent pour leur permettre de passer des bons moments ! »*

Déjà en 1923, après les années de deuil qui ont suivi la Grande Guerre, la gaieté reprenait ses droits grâce à la vogue de Saint Jean d'Hérans. Les Mensois s'y étaient rendus nombreux grâce au camion du « Badou » (M. E. Arnaud) qui avait disposé quelques bancs pour la circonstance !



*D'après L'album de Mens et du Trièves (1870- 1939)  
P. Béthoux.*

Le 28 juin 2014, le centre du village était à nouveau investi par des stands et des animations variées. Le silence de la place était remplacé par une joyeuse ambiance de fête, l'espace animé de va-et-vient incessants, chacun étant occupé par la tâche qu'il s'était fixée. On pouvait aussi suivre des itinéraires particuliers, afin de découvrir à l'école une partie du travail effectué par les enfants pendant l'année scolaire, ou participer à des ateliers dans la Maison pour Tous. Le week-end se poursuivait le lendemain par un repas proposé par les chasseurs de la commune.



# Infos municipales

## La facture d'eau 2014

Les relevés de compteur d'eau ont eu lieu en juin et la facture devrait arriver chez les abonnés en août.

### Postes « Consommation eau » et « Assainissement »

Les tarifs des postes « Consommation eau » et « Traitement des eaux usées » sont fixés par la commune qui gère les services de l'eau en régie directe. Le poste « Consommation eau » correspond à toutes les opérations nécessaires pour obtenir de l'eau au robinet : capter l'eau, la traiter, la stocker, et l'acheminer jusqu'au domicile. Le poste « Traitement des eaux usées » (assainissement) correspond à l'entretien du réseau collectif et des sites de dépollution des eaux usées.

Vous constaterez une augmentation de la redevance consommation (délibération du 7 Mars 2014).

### Pourquoi une augmentation ?

Depuis 2013, le conseil général de l'Isère n'accorde une aide pour les travaux d'eau potable qu'aux communes pratiquant d'ici 2016 un prix moyen de l'eau supérieur au prix moyen départemental qui est de 1,20 €/m<sup>3</sup>.

Le conseil municipal a décidé d'atteindre ce seuil pour continuer à bénéficier des aides du conseil général. Par exemple, dans le montage financier des stations d'épuration ces aides ont atteint 218 745 €.

Le prix moyen de l'eau en 2013 étant de 0,93€/m<sup>3</sup> sur Saint Jean d'Hérans, une augmentation de 0,09 € / m<sup>3</sup> sera pratiquée sur les années 2014, 2015 et 2016 de façon à atteindre le seuil de 1,20 € / m<sup>3</sup> souhaité (délibération du 8 novembre 2013).

### Poste « Organisme Public » : l'agence de l'eau

Dans votre facture, les redevances pour pollution d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte sont calculées sur le volume d'eau. Comme illustré ci-contre, la commune perçoit cette redevance et la reverse à l'agence de l'eau. L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État dédié à la protection de l'eau. Elle perçoit et fixe l'impôt sur l'eau. Rappelons que l'agence de l'eau a subventionné les stations d'épuration de la commune à hauteur de 478 618 € sur la période 2010-2013. Les taux fixés par l'agence sont :

	2013	2014	2015
<b>Redev. Pollution</b>	0,28 €/m <sup>3</sup>	0,28 €/m <sup>3</sup>	0,29 €/m <sup>3</sup>
<b>Redev. Réseaux</b>	0,15 €/m <sup>3</sup>	0,15 €/m <sup>3</sup>	0,155 €/m <sup>3</sup>

**A savoir**

En ce qui concerne le prix de l'eau potable, il y a une part fixe (même si l'utilisateur ne consomme rien) et une part variable qui est fonction de la quantité d'eau consommée. Le conseil général détermine un prix moyen par la formule :

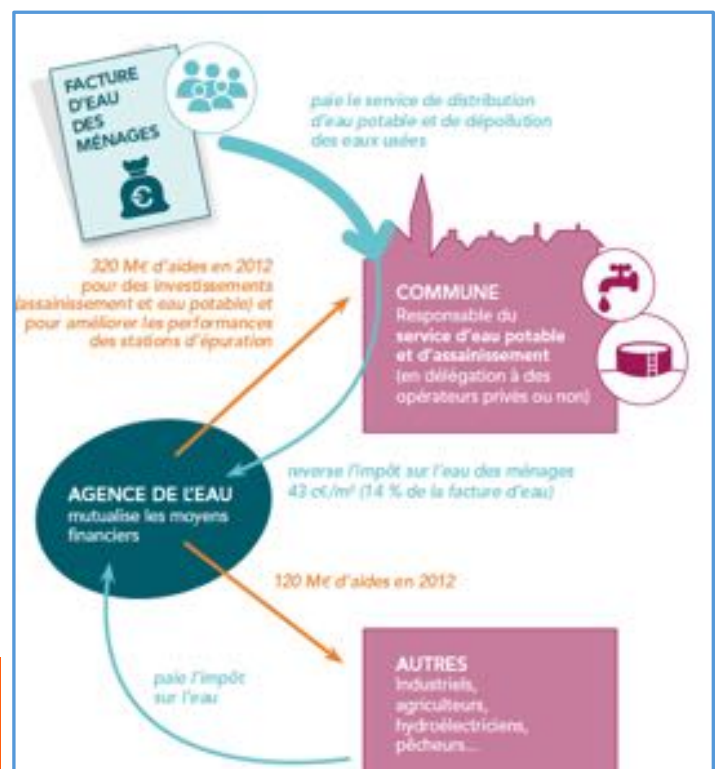
$$\text{Prix moyen} = \text{Prix du m}^3 + (\text{Part fixe}/120\text{m}^3).$$

### Tarifs Assainissement inchangés :

Part fixe :	30 €
Redevance :	0,32 €/m <sup>3</sup>

### Tarifs Consommation eau:

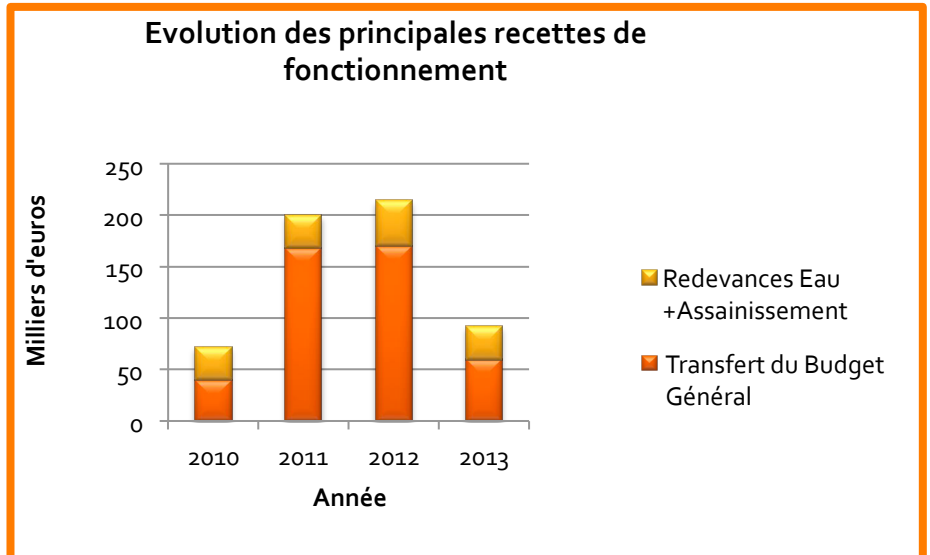
Part fixe (inchangée) :	40 €
Redevance portée à :	
Ménage ou jardin :	
de 1 m <sup>3</sup> à 149 m <sup>3</sup>	0,69 €/m <sup>3</sup> ,
au delà	0,35 €/m <sup>3</sup>
Entreprise :	0,89 €/m <sup>3</sup>
Stabulation :	0,39 €/m <sup>3</sup> .



## Le budget de l'eau:

### Fonctionnement

Depuis 1992, la loi impose aux communes de plus de 3000 habitants de séparer le budget de l'eau (distribution d'eau potable et assainissement) du budget général de la commune. Chaque dépense, pour la distribution d'eau potable ou l'assainissement, est directement répercutée sur la facture de l'abonné. Toutefois les communes de moins de 3000 habitants sont autorisées à prendre en charge les dépenses de leurs services d'eau et d'assainissement. C'est le cas pour Saint Jean d'Hérans



comme on peut le voir sur le graphique ci-dessus. En moyenne, sur les quatre dernières années, les redevances que vous retrouvez sur votre

facture d'eau ne représentent que le quart environ des recettes de fonctionnement du budget de l'eau.

### Investissement

Concernant l'investissement, il faut noter l'importance et la durée de l'effort accompli – 2,1 Million d'Euros en quatre ans - pour se mettre en conformité dans le domaine de l'assainissement et des réseaux :

- 2010 station d'épuration et séparation des réseaux eaux pluviales et eaux usées du Village ;
- 2011 stations d'épuration de Tourres et de Touage-Villard de Touage ;
- 2012 station d'épuration de la Jargne-les Rives-la Loubière ;
- 2013 station d'épuration de Bongarrat, séparation eaux pluviales/usées de Bongarrat, Tourres et Villard de Touage.

### L'origine des subventions :

**Agence de l'eau :** voir page 4

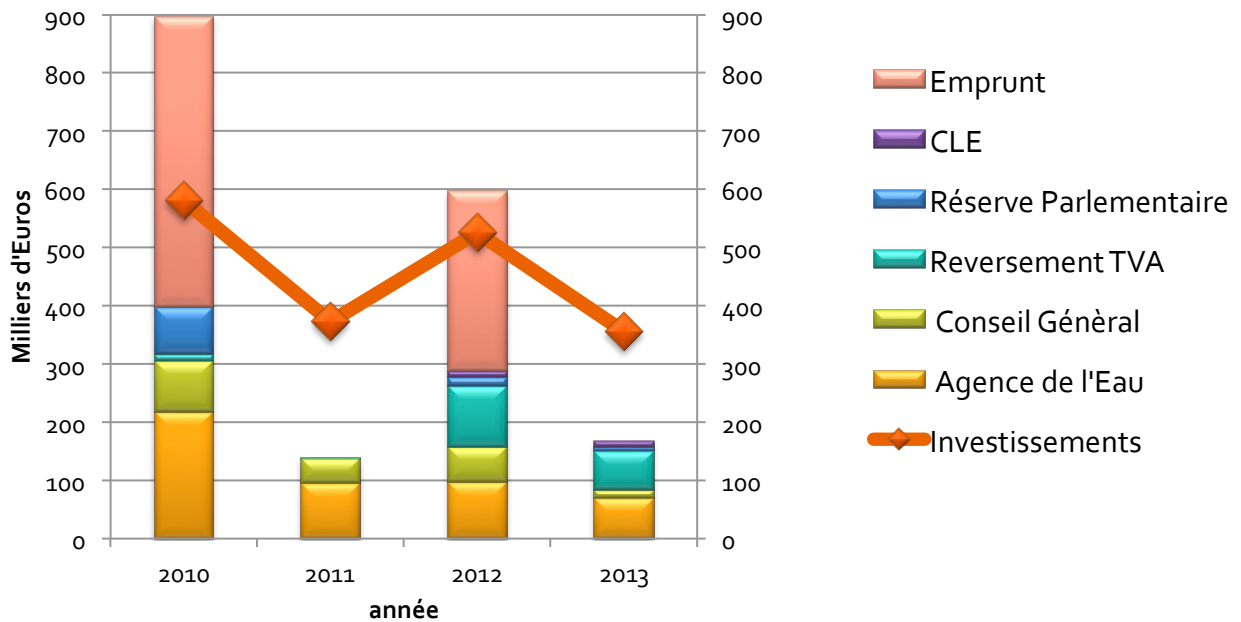
**CLE :** La commission locale de l'eau du Drac et de la Romanche concerne 119 communes et 330 000 habitants. Elle est composée de 72 membres (élus, représentants de services de l'Etat et d'utilisateurs, EDF, industriels, naturalistes, kayakistes, pêcheurs, agriculteurs, gestionnaires de digues, consommateurs ...).

**Réserve parlementaire** (par ordre chronologique) : Jean Faure, Didier Migaud, Annie David, Marie-Noëlle Battistel, Michel Savin.

### A savoir

Les communes mettant en service un nouvel égout sont en droit d'imposer aux propriétaires intéressés le remboursement de tout ou partie des dépenses entraînées par les travaux de construction des parties des branchements situées sous la voie publique même si les immeubles ont été édifiés antérieurement à la mise en service de l'égout. *Source : Recueil de jurisprudence communale*

## Evolution des investissements et principales subventions



Le financement a été assuré grâce aux subventions obtenues et en réalisant deux emprunts. Les propriétaires n'ont donc pas eu à rembourser le coût des travaux de branchement réalisés sous le domaine public.

Le graphique ci-dessus indique les montants des principales subventions et dotation (reversement

partiel de la TVA par l'État à la commune). On peut voir que les deux emprunts (500 000 € à 3,9 % sur 20 ans et 310 000 € à 4,88 % sur 15 ans) représentent moins de la moitié du financement total des investissements dans l'assainissement.

### Un nouveau matériel pour la commune

Peut être avez vous déjà vu Jean-Pierre Meyer à bord d'un tracteur bleu, travailler sur les chemins de la commune ?



Ce nouveau véhicule est équipé d'une nouvelle épaveuse (fauchage des talus) et d'un nouveau godet de chargeur à l'avant. L'ancienne lame de

déneigement complète le dispositif pour une très grande polyvalence de travail. Pour des raisons pratiques, deux pneumatiques avant supplémentaires déjà montés avec des chaînes à neige ont également été commandés afin d'intervenir très rapidement en cas d'intempéries et éviter comme auparavant un temps de montage/démontage trop long et fastidieux.

Cet investissement intervient au vu de l'âge de l'ancien tracteur et de son équipement (14 ans) mais aussi d'un grand nombre d'heures d'utilisation. Une

grosse révision et un changement complet de l'ensemble des roues s'imposaient à courte échéance, ce qui représentait un budget de fonctionnement assez conséquent.

Aussi, après plusieurs appels d'offres auprès de fournisseurs de la région, une entreprise du Trièves a été retenue (entreprise Parron de Prébois), grâce à une remise spéciale de la marque "New Holland" pour les collectivités territoriales.

Après l'offre commerciale, la reprise de l'ancien

### A savoir

La subvention du conseil général ne concerne que les équipements de déneigements et se monte à 35 % du montant de ceux-ci. Le versement de la somme n'interviendra qu'en 2017.

tracteur et une subvention du conseil général, le coût global de l'ensemble de l'équipement, se monte à 70 200 € HT pour la commune. Un prêt bancaire a été contracté pour l'occasion à un taux d'emprunt de 2,59 % et 20 échéances trimestrielles sur 60 mois.

La commune se voit ainsi dotée de nouveaux matériels neufs et performants pour de longues années de travaux aux services de ses habitants.

## Élections européennes du 25 mai 2014:

Pour une population de 299 habitants (Insee 2009), la commune compte 289 inscrits sur la liste électorale. Le 25 mai, il y a eu 170 votants dont 5

bulletins blancs (taux de participation : 58,82 %). A titre de comparaison la participation à l'échelle nationale a été de 43,5 % et en Isère de 42,78 %.

Liste :	Conduite par :	Nuance	Suffrages
Choisir Notre Europe	Vincent Peillon	Union de la Gauche	31
Europe Ecologie	Michèle Rivasi	EELV	29
Front National	Jean-Marie Le Pen	FN	25
Pour la France	Renaud Muselier	UMP	21
L'Europe de la finance, ça suffit	Marie-Christine Vergiat	FG	15
UDI MODEM Les Européens	Sylvie Goulard	Mouvement Démocrate	14
Debout la France	Gerbert Rambaud	Divers Droite	9
Nouvelle Donne	Jean-Baptiste Cotelis	Divers Gauche	7
Lutte Ouvrière	Chantal Gomez	Lutte Ouvrière	5
Alliance Ecologiste Indépendante	Valérie Mira	Divers	4
Nous Citoyens	Bertrand Lescure	Divers Droite	3
Féministes pour une Europe solidaire	Elisabeth Salvaresi	Divers	1
Union Populaire Républicaine	Daniel Romani	Divers Droite	1

## Aides municipales versées aux particuliers:

Des aides sont allouées aux enfants âgés de moins de 18 ans, habitant Saint Jean d'Hérans :

40 € pour les enfants inscrits en **classe maternelle** ;

52 € pour les enfants inscrits en **classe de primaire spécialisée** ;

78 € pour les enfants inscrits dans un **établissement du second cycle** ;

90 € pour les enfants bénéficiant d'un **séjour linguistique** organisé par leur établissement de 2<sup>ème</sup> cycle ;

100 € pour les enfants inscrits à l'**école de musique de La Mure** ou à « **Musique en Obiou** ».

**Pour bénéficier de ces aides : apportez un certificat de scolarité ou d'inscription ainsi qu'un RIB à la Mairie avant le 15 novembre 2014**



## Réforme des rythmes scolaires et Temps d'activités périscolaires

### A savoir

La commune de St Jean d'Hérans appliquera la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014. Cette réforme instaure une matinée de classe supplémentaire, le mercredi, ainsi que **3 heures d'activités périscolaires (TAP)** sur la semaine. Ces TAP sont à la charge et sous la responsabilité de la mairie.

Pour mettre en place cette réforme, les élus, les représentants de parents d'élèves et l'institutrice ont travaillé avec les classes uniques de Tréminis et Cordéac afin de

continuer le travail en commun déjà instauré et aussi de fédérer les moyens.

Pendant les 3 heures de TAP les enfants seront encadrés par des intervenants extérieurs et un

employé communal. Il sera proposé aux enfants de l'art plastique, de la musique et des activités sportives.

### A la rentrée :

La classe unique de St Jean d'Hérans, sous la direction de Brigitte Dangleant, accueillera 8 élèves.

A la **cantine scolaire**, les enfants seront accueillis par un employé communal de 11h45 à 13h15 pour le repas et le temps de garderie.

Le coût du repas, fourni par l'EHPAD, s'élève à 6.20 €. Suite à la délibération du conseil municipal du 22 mai 2014, le repas

sera facturé 4.60 € aux parents, la différence ainsi que les charges de personnel sont à la charge de la commune.

Les élèves bénéficient également d'un **transport scolaire** spécial, financé d'une part par le conseil

général et d'autre part par les parents.

L'emploi d'accompagnatrice dans le bus pour les enfants de moins de 5 ans allant à la maternelle de Mens est assumé entièrement par la commune de Saint Jean d'Hérans.

### NOUVEAUTÉ

Cette année, la **garderie périscolaire** sera ouverte tous les matins de 7h45 à 8h15 et le soir de 15h15 à 18h15 le mardi et vendredi et de 16h15 à 18h15 le lundi et jeudi.

La garderie est sous la responsabilité de la mairie, les enfants sont accueillis par un employé communal. Ce service est entièrement financé par la commune.

	7h45-8h15	8h15-11h45	11h45-13h15	13h15-15h15	15h15-16h15	16h15-18h15
lundi	garderie	classe	cantine	TAP	classe	garderie
mardi	garderie	classe	cantine	classe	garderie	
mercredi	garderie	classe				
jeudi	garderie	classe	cantine	TAP	classe	garderie
vendredi	garderie	classe	cantine	classe	garderie	

### Mairie de Saint Jean d'Hérans

Le Village – 38710 Saint Jean d'Hérans Tél : 04 76 34 98 35 - Fax : 04 76 34 90 09 - Courriel : st-jean-dherans@wanadoo.fr

Bulletin élaboré par la Commission Information de la commune de Saint Jean d'Hérans

Imprimé par : Imprimerie Papeterie du Plateau (La Mure). Crédits photos p.1 B. Oddelay ; p.1, 2, 3, 6 : D. Attané ; p2 : Massiani